

Conditions Générales de Ventes

En vigueur au 1 Juillet 2023

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'association BASILE propose à la vente des prestations à des utilisateurs. Elles constituent un Contrat entre l'utilisateur et l'association BASILE

L'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance des CGV préalablement à sa commande/réservation.

INSCRIPTION / RESERVATION

Les réservations sont confirmées à réception du paiement et de l'inscription. Selon les séjours un acompte de 30% est demandé à l'inscription et n'est encaissé qu'au départ du stage. Le solde sera demandé à l'embarquement.

Possibilité d'inscription jusqu'à la dernière minute, selon les places disponibles.

PAIEMENT :

- Virement bancaire
- Chèque
- Espèces

Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de paiement.

Nous ne prenons pas de chèques vacances.

PRIX :

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés toutes taxes comprises.

Le tarif comprend l'encadrement et l'enseignement par un skipper professionnel diplômé d'une licence STAPS. Ainsi que L'hébergement à bord et l'avitaillement, le matériel de sécurité et l'assurance responsabilité civile et risque individuel AXA.

CAISSE DE BORD :

À partager entre les stagiaires pour couvrir les éventuels frais de ports et de mouillage

ASSURANCE :

Tous les stagiaires sont couverts en risque individuel et responsabilité civile dans le cadre des stages croisières organisés par l'association BASILE. **Notre responsabilité ne s'étend pas au-delà de votre embarquement à bord du voilier.**

MODIFICATION DU STAGE CROISIÈRE :

Les circonstances météo sont susceptibles de modifier le parcours ou le contenu programmé. Ces modifications ne donnent pas droit à remboursement ou indemnité.

ANNULATION :

En cas d'annulation de notre part (météo, avaries, insuffisance de participants...), les stages peuvent être déprogrammés. Ils seront alors reportés à une date ultérieure dans la mesure du possible et des disponibilités de chacun. Aucune indemnité ne pourra être demandée. L'acompte ne sera pas encaissé, sera remboursé ou prendra la forme d'un avoir selon votre convenance.

En cas d'annulation de votre part, **dans les 3 semaines avant le début** du stage, les 30% d'acompte restent acquis à L'association BASILE. Ce qui a valeur d'avoir pour un prochain stage.

En cas d'annulation de votre part **moins de 7 jours avant le début du stage**, l'acompte ne sera pas remboursé. Le solde sera demandé. Un report pourra être envisagé si un nouveau stagiaire peut prendre la place disponible.

En cas de désistement/**débarquement de votre part en cours de stage ou en cas d'exclusion pour motif grave**, l'acompte et le solde du stage ne sont pas remboursés et devront être acquittés.

En cas d'annulation de votre part **pour raisons graves et indépendantes de votre volonté** (sur présentation d'un certificat médical, attestation de votre employeur), l'association BASILE s'engage à rembourser l'acompte de 30%.

COMPORTEMENT DANGEREUX. NON RESPECT DU MATÉRIEL

Sur décision justifiée, le skipper peut décider le débarquement d'un stagiaire en cas de comportement dangereux pour la sécurité de l'équipage ou nuisant gravement au déroulement du stage croisière.

Ce débarquement ne donne pas droit à indemnité ni compensation. L'acompte et le solde du stage ne sont pas remboursés et devront être acquittés.

Toutes détériorations du voilier ou la perte de matériel consécutif à une faute avérée ou à un non-respect des consignes seront facturées au responsable.

RÉCLAMATION

Pour toute réclamation relative à l'organisation ou au déroulement d'un stage doit être adressée, à l'attention de L'association BASILE en mentionnant votre nom et prénom, le stage concerné, les dates à l'e-mail : lesaventuresdebasile@gmail.com